

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° II-CD45

présenté par

M. Barthès, M. Blairy, Mme Bouquin, M. Dutremble, M. Evrard, M. Guibert, M. Houssin,
M. Humbert, Mme Lechanteux, M. David Magnier, M. Marchio, M. Meurin, M. Markowsky,
Mme Sabatini et M. Vos

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	0	0
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Paysages, eau et biodiversité	500 000	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	500 000
Service public de l'énergie	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0
Sûreté nucléaire et radioprotection	0	0
TOTAUX	500 000	500 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement prévoit de retirer 500 000 euros en Autorisation d'Engagement et Crédit de Paiement du programme 174 "Énergie, Climat, et après-mines", des dépenses de fonctionnement autres que celles du personnel de l'Action 6 "Soutien", dont l'intérêt est de financer des prestations externes, comme la location d'espaces, la création de site internet évènementiel, des modules d'animation, etc. Financement qui s'élève aujourd'hui selon les prévisions du Projet de Loi de Finance à 1 350 765.

Et d'allouer ces 500 000 euros vers l'action 2 "Innovation, Territorialisation et contentieux" du programme 113 "Eau Paysage et Biodiversité", afin de soutenir d'avantage le déploiement et l'impact des politiques publiques de l'eau, actuellement une priorité pour les territoires touchés par les sécheresses annuelles, comme l'Aude, et le reste du sud de la France.